



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 971-21971116-20190702-M2019\_0560-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en exercice : 27
Membres présents : 17
Suffrages exprimés : 18
Votes Pour : 18
Votes Contre : 00
Abstention : 00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 18/07/2019.  
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale des Services  
*Mylène LACIDES*

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (arrivée à 19h15) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint), MOULA Gladys APPOLINAIRE Lionel (arrivé à 19h27), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (arrivée à 19h05), JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

**Absents excusés :** BERNIER Maritza (Procuration à Christina PHILETAS), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (respectivement 2<sup>ème</sup> adjoint, conseillères municipales)

**Sont absents :** MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

**Secrétaire de séance :** Philippe MORVAN

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « RACINE DES ILES »**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la série Death In Paradise, (DIP), la société SKY PROD verse une subvention aux associations de la Commune.

Cette année, à titre exceptionnel, les associations percevront le montant alloué correspondant aux années 2018 et 2019.

Aussi, compte tenu que l'association « **RACINE DES ILES** » contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion social en organisant et développant l'enseignement et la pratique du sport auprès des jeunes volontaires de la commune

Le maire propose de lui accorder une subvention de **quatre cents euros (400,00 €)** pour son fonctionnement.

**DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° 60  
N° d'Inscription au Registre

- 19 / 05 / 60



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 971-219711116-20190702-M2019\_0560-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu le versement de la subvention par la société SKY PROD à la collectivité pour les associations de la commune.

Vu la décision de répartir cette somme aux diverses associations

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que cette association contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

Après en avoir délibéré

**DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1 : D'OCTOYER** une subvention exceptionnelle de **Quatre cents euros (400,00 €)** à l'association « **RACINE DES ILES** »

**Article 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

**Article 3 :** Madame le Maire et Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **02 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Janny MARC